

Rapport D'orientation Budgétaire 2024



PRESENTE AU CONSEIL SYNDICAL DU 16 janvier 2024

| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE | 5 |
| I L'ANNEE 2023 | 5 |
| A. L'ENVIRONNEMENT GENERAL, SOURCE : BANQUE MONDIALE | 5 |
| B. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024..... | 6 |
| C. LES EVOLUTIONS POUR LE SISAM | 9 |
| (a) Les données statistiques | 11 |
| (b) Evolution des données des accueils de loisirs..... | 12 |
| (c) Analyse de l'endettement | 13 |
| Evolution du personnel en équivalent temps plein (ETP) affecté au SISAM | 15 |
| II. BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2023 | 15 |
| A. SECTION DE FONCTIONNEMENT | 15 |
| B. SECTION D'INVESTISSEMENT | 18 |
| III. LES ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2024 | 19 |
| A. SECTION DE FONCTIONNEMENT | 19 |
| (a) La crèche | 19 |
| (b) Les conventions aux associations ABCJ et Foyer Culturel de Sciez | 19 |
| (c) La ludothèque | 21 |
| (d) Développer un parcours de prévention | 21 |
| (e) Le partenariat avec la FOL74 sur une aide au départ en séjour | 22 |
| (f) Renouvellement du voyage scolaire citoyen à Paris pour tous les CM2 du territoire..... | 22 |
| (g) Subvention d'aide à la formation BAFA et BAFD | 22 |
| B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT : | 23 |
| (a) Augmentation du nombre de places en accueil petite enfance : | 23 |
| (b) Acquisition d'un minibus | 23 |
| (c) Financement d'un portail à la crèche « Les Coccinelles » | 23 |
| (d) Acquisition d'un parking vélo | 23 |
| (e) Réalisation d'un espace pour le personnel..... | 23 |
| (f) Locaux pour le siège du SISAM..... | 23 |
| (g) Equipement de nouveaux espaces d'accueil et d'animation..... | 24 |
| (h) Local jeunes..... | 24 |

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux syndicats de communes ayant au moins une commune de plus de 3500 habitants, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et son personnel et la gestion de la dette.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Il ne donne pas lieu à un vote

I L'année 2023

A. L'environnement général, Source : Banque mondiale

Selon les dernières Perspectives économiques mondiales publiées par la Banque mondiale, la croissance a nettement ralenti et le risque de tensions financières dans les économies de marché émergentes et en développement s'intensifie dans un contexte de taux d'intérêt élevés.

La croissance mondiale devrait marquer le pas en 2023, pour tomber à 2,1 %, contre 3,1 % en 2022. En excluant la Chine, les économies émergentes et en développement devraient voir leur croissance ralentir à 2,9 % cette année, contre 4,1 % l'année dernière. « Le moyen le plus sûr de faire reculer la pauvreté et de favoriser la prospérité est l'emploi, et le ralentissement de la croissance rend la création d'emplois beaucoup plus difficile, souligne le président du Groupe de la Banque mondiale, Ajay Banga. Il est important de garder à l'esprit que les prévisions de croissance ne sont pas une fatalité. Nous avons la possibilité d'inverser la tendance, à condition d'y œuvrer tous ensemble. »

Jusqu'à présent, la plupart des économies émergentes et en développement n'ont été que peu affectées par les turbulences bancaires récentes dans les économies avancées, mais elles évoluent désormais dans des eaux dangereuses. Avec le durcissement croissant des conditions de crédit au niveau mondial, 25 % d'entre elles ne peuvent plus accéder aux marchés obligataires internationaux. La situation est particulièrement critique pour celles qui présentent des vulnérabilités sous-jacentes telles qu'une faible solvabilité. Les projections de croissance pour 2023 sont inférieures de moitié à celles d'il y a un an, ce qui rend ces économies très vulnérables à de nouveaux chocs.

« L'économie mondiale est dans une position précaire, indique Indermit Gill, économiste en chef et premier vice-président du Groupe de la Banque mondiale. En dehors de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud, elle est loin du dynamisme nécessaire pour éliminer la pauvreté, lutter contre le changement climatique et reconstituer le capital humain. En 2023, le commerce progressera à moins d'un tiers du rythme observé dans les années précédant la pandémie. Dans les marchés émergents et en développement, la pression de la dette s'accroît sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt. La faiblesse des finances publiques a déjà fait basculer de nombreux pays à faible revenu dans une situation de surendettement. Dans le même temps, les financements nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable dépassent largement les projections les plus optimistes en matière d'investissement privé. »

Selon les dernières prévisions, les chocs simultanés causés par la pandémie, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et le ralentissement économique brutal dans un contexte de resserrement des conditions

financières mondiales constituent un sérieux revers pour le développement, qui persistera dans un avenir prévisible.

Dans les économies avancées, la croissance devrait chuter de 2,6 % en 2023 à 0,7 %, et rester faible en 2024. Après une croissance de 1,1 % en 2023, l'économie des États-Unis devrait ralentir à 0,8 % en 2024, principalement sous l'effet de l'impact persistant de la forte hausse des taux d'intérêt enregistrée ces dix-huit derniers mois. Dans la zone euro, la croissance devrait tomber de 3,5 % en 2022 à 0,4 % en 2023, en raison de l'effet différé du durcissement de la politique monétaire et de l'augmentation des prix de l'énergie.

Par ailleurs, les économies à faible revenu sont en grande difficulté. La hausse des taux d'intérêt a aggravé la détérioration de leur situation budgétaire au cours de la dernière décennie. La dette publique y représente aujourd'hui en moyenne 70 % du produit intérieur brut (PIB). Les paiements d'intérêts absorbent une part croissante de recettes publiques déjà limitées. Quatorze pays à faible revenu sont déjà surendettés ou fortement menacés de l'être. Les pressions sur les dépenses s'accroissent dans ces économies. Les chocs négatifs comme les événements climatiques extrêmes et les conflits sont plus susceptibles de faire basculer les ménages dans la précarité dans les pays à faible revenu que partout ailleurs, en raison de l'insuffisance des filets de protection sociale. En moyenne, ces pays ne consacrent que 3 % de leur PIB à leurs populations les plus vulnérables, ce qui est bien inférieur à la moyenne de 26 % pour l'ensemble des économies en développement.

B. Le projet de loi de finances pour 2024

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023) et sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024. Le déficit public serait stabilisé à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et réduit à 4,4% en 2024, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

En 2024, les recettes fiscales nettes seraient en hausse de 17,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 Md€. Le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491 Md€ en 2024.

Le HCFP considère, dans son avis, que la prévision de croissance du gouvernement pour 2024 est élevée. La prévision d'inflation est plausible mais affectée d'un risque de dépassement lié entre autres à l'évolution récente du prix du pétrole. La prévision de déficit public pour 2024 est optimiste, car elle conjugue principalement des hypothèses favorables (croissance élevée, rendement de certains impôts...).

Les mesures pour les particuliers

Le PLF 2024 prévoit, comme c'est le cas chaque année (hors 2012 et 2013) l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu (IR) sur l'inflation (soit un rehaussement de 4,8%). Pour soutenir les ménages les plus modestes, l'indexation sur l'inflation des dépenses de prestations sociales (allocations familiales, revenu

de solidarité active.) s'élèvera à 18 Md€ en 2024, dont 14 Md€ au titre des pensions de retraite. Les retraites seront revalorisées de 5,2% au 1er janvier 2024 et les minimas sociaux de l'ordre de 4,6% au 1er avril.

Le prêt à taux zéro (PTZ), destiné à financer la première accession à la propriété, qui devait s'éteindre fin 2023, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 et est recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue ou de logements anciens avec travaux en zone détendue. Il ne financera donc plus les constructions de maisons individuelles. L'éco-PTZ, permettant d'effectuer des travaux de rénovation, est également prolongé de quatre ans.

Le régime fiscal du plan d'épargne avenir climat (PEAC), créé par le projet de loi relatif à l'industrie verte, est précisé. Les revenus de ce produit d'épargne, réservé aux jeunes de moins de 21 ans, seront exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. La possibilité pour les moins de 18 ans d'ouvrir un plan d'épargne retraite individuel (PER) est supprimée. Plusieurs mesures sont prises ou reconduites en faveur des étudiants : revalorisation des bourses sur critères sociaux, prolongation du gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences universitaires....

Les mesures pour l'emploi et les entreprises

3,9 Md€ de crédits sont budgétés pour les aides à l'embauche d'alternants. La gratification par l'État depuis la rentrée 2023 des périodes de stage des lycéens professionnels représente, quant à elle, 468 millions d'euros. Le PLF 2024 transpose en droit interne la directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022. Un niveau minimal d'imposition de 15% est instauré sur les bénéficiaires des groupes d'entreprises multinationales qui sont implantés en France et des grands groupes nationaux qui développent leurs activités uniquement en France. Ce nouvel impôt, dont les recettes seront collectées à partir de 2026, sera distinct de l'impôt sur les sociétés. Le texte repousse à 2027 la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression.

Les mesures pour la transition écologique

Le PLF pour 2024 consacre 40 Md€ de crédits à la transition écologique (+7 Md€ par rapport à 2023) et traduit les priorités suivantes :

- Rénovation de logements et de bâtiments, privés comme de l'État;
- Verdissement du parc automobile et offre de transports plus propres et accessibles ;
- Transition de l'agriculture et protection des forêts ;
- Préservation de la biodiversité et plan eau ;
- Compétitivité verte (création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte) ;
- Transition énergétique (soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane...);
- Soutien à la planification écologique dans les territoires (renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

Les mesures pour les collectivités territoriales

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est augmenté de 213 683 813 euros par rapport à 2023 (à périmètre courant). Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des

communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024. Le tiers de la hausse de la dotation d'intercommunalité en 2024 est financé par 30 millions d'euros.

Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

La lutte contre la fraude

Les moyens de l'administration fiscale sont renforcés. Le cadre juridique applicable aux fraudes à la TVA est adapté aux enjeux de l'économie numérique. Les règles de la TVA à l'importation sont ajustées. Un régime de sanctions gradué applicable à l'ensemble des fraudes aux aides publiques est instauré

Les budgets des ministères et les effectifs publics

Le budget de l'Éducation nationale, premier budget de l'État, s'établira à 64,2 Md€ en 2024 (soit +3,9 Md€ par rapport à 2023). La revalorisation des rémunérations des enseignants à la rentrée scolaire 2023 et la mise en place du "pacte enseignant" sont concrétisées (2,8 Md€). Les missions complémentaires du pacte enseignant sont provisionnées (900 millions d'euros).

Dans la continuité de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, les crédits de la mission "Défense" augmenteront de 3,3 Md€ en 2024, soit à 47,2 Md€.

En 2024, les moyens de l'Intérieur prévus par la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) permettront de financer le dispositif de sécurité en vue des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (vidéoprotection, lutte anti-drones). Les crédits de la mission "sport" seront également largement consacrés aux jeux.

Les crédits de la justice augmentent conformément à la trajectoire du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice (+0,5 Md€ par rapport à la loi de finances du 30 décembre 2022 pour 2023).

En 2024, le plafond d'autorisation des emplois dans la fonction publique d'État (FPE) est fixé à 1 987 484 équivalents temps plein (ETP). Les mesures programmées pour la FPE, dont une augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024, sont budgétées à hauteur de 3,7 Md€.

L'examen du texte au Parlement

Le projet de loi a été adopté sans vote par les députés en première lecture, suite au recours à l'article 49.3 de la Constitution par la Première ministre et au rejet de trois motions de censure. Le texte du gouvernement sur la partie "recettes" retient 358 amendements, notamment pour permettre :

- Un accès plus large au prêt à taux zéro. Le montant maximal du PTZ va passer de 80 à 100 000 euros et est élargi aux ménages de la classe moyenne.
- De réajuster la fiscalité sur les meublés de tourisme de type Airbnb pour faire face à la crise du logement dans les zones tendues.

- Un abattement exceptionnel et temporaire pour les plus-values immobilières foncières dans les zones tendues, dans le but de libérer plus rapidement des terrains pour construire des logements collectifs ;
- De prolonger des dispositifs existants : défiscalisation de la "prime carburant" et de la "prime transport" versées par les employeurs, dispositif "Coluche" jusqu'à fin 2026... ;
- D'assouplir les règles de lien entre les taux des différents impôts locaux et de créer une dotation en faveur des communes nouvelles.

Sur la partie "dépenses" du PLF, 190 amendements ont été repris par notamment pour ouvrir :

- 600 millions d'euros pour reconduire en 2024 "l'indemnité carburant travailleurs" de 100 euros tout en élargissant ses bénéficiaires afin que 60% des personnes se rendant à leur travail en voiture soient éligibles ;
- 146 millions supplémentaires pour lutter contre les feux de forêts, après les mégafeux de l'été 2022 ;
- 40 millions en plus destinés à la rénovation énergétique des logements sociaux ;
- 30 millions d'euros pour créer des brigades anti-harcèlement au sein des académies.

Sur les collectivités locales, les sénateurs ont assoupli les critères et élargi le périmètre du dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR). Ils ont rehaussé de près de 440 millions d'euros les financements des collectivités : + 170 millions pour la DGF, dotation exceptionnelle de 100 millions pour les départements en difficulté financière, + 100 millions pour un fonds exceptionnel d'urgence climatique, notamment pour aider le Pas-de-Calais frappé par les inondations. Pour aider les communes à rénover leurs piscines et leurs gymnases, une hausse des taxes qui financent l'agence nationale des sports a été votée (+ 38 millions d'euros). Un amendement reconduit en 2024 le filet de sécurité "énergie" destiné aux communes. 250 millions d'euros pour les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) ont été votés et le taux de la TVA sur les transports collectifs a été réduit à 5,5%. La réforme des redevances de l'eau portée par le PLF a été rejetée.

Le bouclier tarifaire sur l'électricité appliqué depuis 2022 que l'article 11 du PLF prolonge en 2024 pour tous les ménages, même les plus aisés, pour un coût de 10 milliards d'euros, a été limité aux classes populaires et moyennes (60% des ménages). Cette aide prendra la forme d'un chèque énergie qui sera introduit par amendement dans le volet "dépenses" du PLF.

C. Les évolutions pour le SISAM

Le début d'année 2023 a été marqué par l'inauguration des nouveaux locaux de l'Association Bas Chablais Jeunes. Depuis novembre 2022, l'association a établi son siège social à Margencel, route de Jouvernex, dans une maison mise à disposition par la commune. Au rez-de-chaussée, Sana accueille les familles, les animateurs jeunesse, la responsable du relais petite enfance et le coordinateur enfance jeunesse sont au premier étage tandis que la coordination Ressources Humaines et la direction sont au deuxième étage.

Le Foyer Culturel a, pour sa part, fêté en 2023 ses 60 premières années !

Au sortir des années 2021 et 2022 marquées par les confinements et les restrictions des interactions sociales, l'année 2023 a enfin permis au SISAM de reprendre une activité normale et de mettre en œuvre les projets politiques de ses élus. De beaux événements ont pu être organisés sur le territoire et au sein des structures d'accueil.

Au début du mois d'avril, ce sont près de cent cinquante écoliers qui ont profité du voyage citoyen à Paris. Les CM2 des écoles de Sciez, Anthy et Margencel, ont pu partir à la découverte de nos institutions grâce au travail réalisé en amont par les équipes éducatives, nos parlementaires et le SISAM. S'en est suivie une belle soirée de restitution au cours de laquelle les élèves ont présenté en présence de leur famille et de nos parlementaires sous différentes formes les apports de ce projet citoyen.

Le vendredi 23 juin dernier s'est déroulée la 3e Journée Citoyenne organisée par le SISAM en collaboration avec les 4 écoles du territoire. Cet événement annuel s'inscrit dans un Parcours citoyen du SISAM. Il permet aux élèves de CM1 de se réunir et se familiariser avec les valeurs citoyennes, les valeurs qui fondent notre société. Au cours de cette journée, placée sous le signe de la convivialité, 139 élèves ont participé à différents ateliers mobilisant des partenaires locaux. Cet événement a mis cette année encore à l'honneur le partenariat associatif mais également la collaboration entre les enseignants et nos parlementaires toujours très impliqués à nos côtés. Cette troisième édition a pu s'adresser aux enfants de classe de CM1 comme une première étape de leur découverte des notions de citoyenneté.

Le travail de co construction d'un parcours de prévention initié en 2022 s'est poursuivi en 2023 pour aboutir à la définition de 9 objectifs stratégiques. Ceux-ci ont été déclinés en objectifs opérationnels et présentés à nos partenaires.

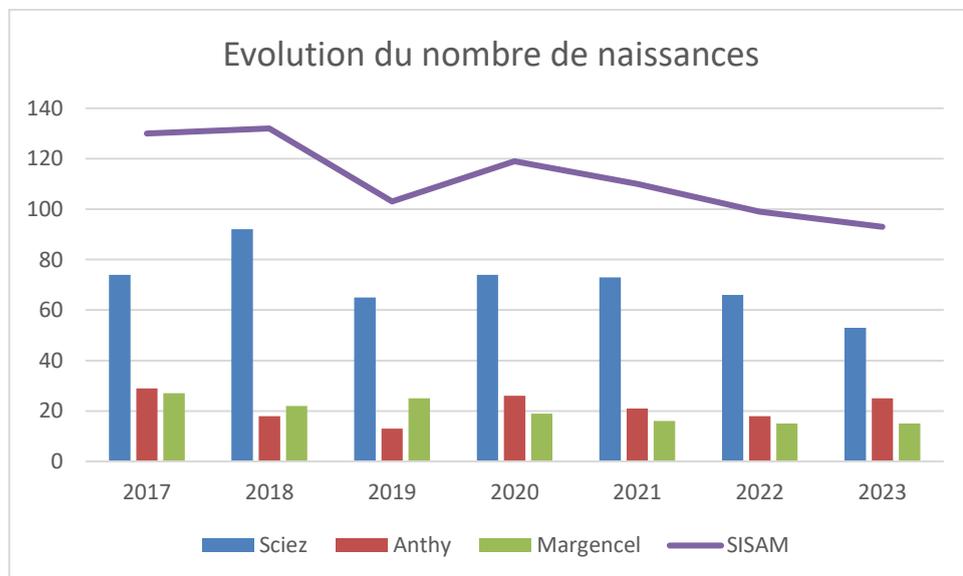
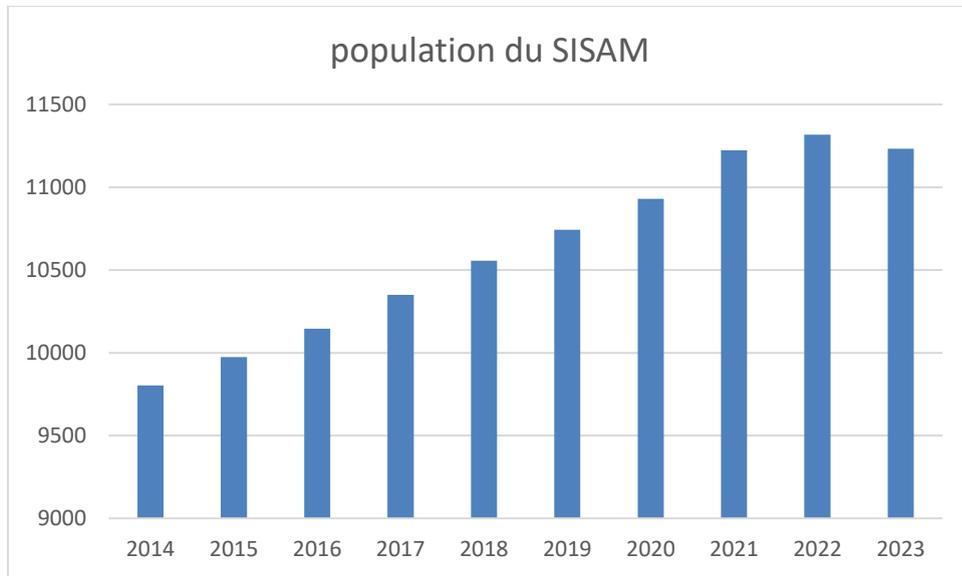
Au cours de l'année à venir, les établissements scolaires définiront leurs priorités et nos partenaires seront mobilisés pour s'approprier ces objectifs et les mettre en œuvre au bénéfice des enfants et des jeunes. Progressivement ceux-ci feront l'objet de propositions d'actions concrètes sur notre territoire.

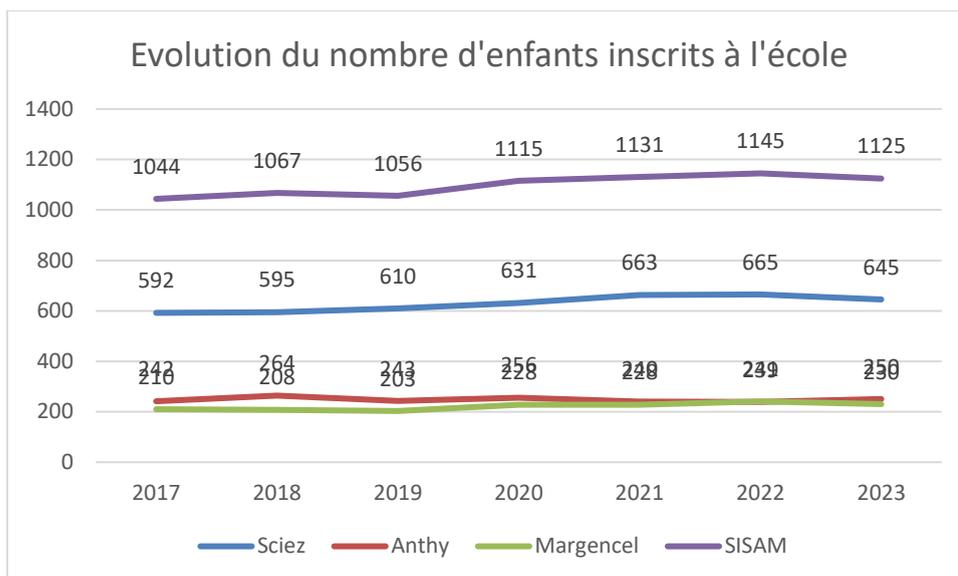
Le dimanche 16 juillet, la nouvelle édition de la Skatepark Session, organisée par le moniteur de skateboard Nicolas Droz pour le SISAM, a été une véritable réussite. De nombreux amateurs et professionnels de skate se sont réunis dans une ambiance festive et ensoleillée. Les participants ont pu s'initier au skate ou assister à des démonstrations et des concours de figures (best tricks) récompensés par de nombreux lots, le tout en musique par la présence de DJ Diplomat. Cet événement a rencontré un franc succès auprès des jeunes. Alors, pour permettre aux plus jeunes de poursuivre dans cette découverte, Nicolas Droz propose à présent des stages d'initiation à la discipline à chaque période de vacances scolaires.

Enfin, le 9 septembre, les skate parks de Sciez et d'Anthy sur Léman ont été mis à l'honneur à travers la réalisation de fresques artistiques et l'organisation d'une journée festive qui a remporté un vif succès. En effet, les élus du SISAM ont souhaité en faire de véritables lieux d'expression de l'art urbain. Ils ont fait appel à deux artistes confirmés, Gérald Gantin sur le site de Sciez et Chloé Bernard sur celui d'Anthy. Chacun a investi son espace au cours du mois d'août pour nous livrer une œuvre singulière inspirée par la créativité des artistes et l'identité propre à chaque site. Ainsi en fin de matinée, Gérald Gantin a présenté sa réalisation. C'est un clin d'oeil à la ville de Sciez et sa proximité du lac Léman qui associe une thématique street au fond bleu d'une eau transparente et lumineuse. Le public et les invités présents ont découvert cette création animée de démonstrations impressionnantes réalisées par des skateurs professionnels venus participer à cette célébration. La suite s'est tenue tout au long de l'après-midi, au skate-park d'Anthy-Sur-Léman où le gris du béton a laissé place à un univers coloré de Chloé Bernard, championne de skate-board et graffeuse professionnelle. L'après-midi a été rythmée par des démonstrations spectaculaires, des concours avec remise de lots, une animation musicale, un foodtruck et même des murs d'expression pour les enfants et les jeunes qui souhaitaient s'initier au graffiti. Cette journée unique a permis de mettre en avant le talent des artistes et de rassembler les passionnés de skate-board, les

amateurs et les curieux. Ce fut également l'occasion pour la présidente du SISAM de remercier les financeurs, les partenaires et les élus locaux pour leur participation et leur soutien sur ces projets.

(a) Les données statistiques





(b) Evolution des données des accueils de loisirs

| Evolution des accueils SISAM 2020-2023 | | | | | | | | |
|--|------------------------|-------------|-------------|--------------------|-------------|--------------------|-----------|-----------|
| Evolution des statistiques des accueils "périscolaires" SISAM 2018-2021 - ABCJ | | | | | | | | |
| Présences moyennes Juillet - mars | Accueils sur Margencel | | Interco | Accueils sur Anthy | | Accueils sur Sciez | | |
| | ALAE matin | ALAE soir | Mercredis | ALAE matin | ALAE soir | ALAE matin | ALAE soir | Mercredis |
| 2020-2021 | 15,5 | 38,9 | 24,5 | 11.8 | 28.8 | 36 | 81 | 73 |
| 2021 2022 | 12.3 | 43.6 | 32.9 | 12.2 | 34.3 | 51 | 94 | 70 |
| 2022-2023 | 14.7 | 42.3 | 39.2 | 17.2 | 39.8 | 50 | 92 | 65 |

| Evolution des statistiques des accueils "vacances" SISAM 2018-2023 | | | | | | | |
|---|-----------------------------------|---------|-------------|-------|--------------------------------|---------|-------|
| Présences moyennes Juillet - mars | Accueils intercommunaux de l'ABCJ | | | | Accueils intercommunaux du FCS | | |
| | Été | Automne | Fin d'année | Hiver | Été | Automne | Hiver |
| 2018-2019 | 36 | 39 | 29 | 37 | 45 | x | 41 |
| 2019-2020 | 40 | 41 | 29 | 31 | 54 | 53.5 | 53 |
| 2020-2021 | 35,5 | 38.7 | 26.2 | 33.4 | 52 | 44 | 44 |
| 2021-2022 | 44.8 | 38.4 | 26.8 | 39.4 | 66 | 46 | 52 |
| 2022-2023 | 40 | 33.7 | 27.2 | 39.2 | 60 | 52 | |

Nous pouvons noter que la population du territoire du SISAM est en légère baisse tout comme les effectifs scolaires en légère baisse. Peut-être faut-il y voir un effet du contexte social que nous connaissons. En effet, suite à deux années de crise sanitaire dont les effets ont été certains, il faut ajouter un contexte international marqué par le déclenchement de guerres notamment sur le territoire européen. La guerre en Ukraine a marqué le début d'année 2022. La guerre en entre Israël et la Palestine a débuté au mois d'octobre dernier.

Les données statistiques laissent cependant envisager que les demandes d'accueil vont rester importantes sur l'ensemble des structures enfance jeunesse financées par le SISAM.

Le principal point de tension identifié se situe au sein de l'accueil petite enfance. En effet, dans un contexte de réduction du nombre d'assistantes maternelles sur notre territoire, nous constatons en moyenne que chaque année près de 70 dossiers de demande d'inscription à la crèche reste non pourvus. Les accueils de loisirs sont également très sollicités. Que ce soit sur les temps péri ou extrascolaires, nos opérateurs ont mis en lumière une forte demande des familles et la nécessité de développer nos capacités d'accueil.

(c) Analyse de l'endettement

Le SISAM a eu recours à l'emprunt pour la réalisation du bâtiment accueillant la crèche les Coccinelles et du siège du SISAM.

Il se compose de deux emprunts distincts :

- L'emprunt de 500 000 € se termine le 25/04/2028.
- L'emprunt de 1 000 000 € se termine le 02/05/2030.

A ce jour, le capital restant dû est de 617 166.66 €. La dernière échéance est fixée au 02/05/2030.

BUDGET PRINCIPAL

SA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES

| Code de l'emprunt | Objet de l'emprunt | N° contrat | Montant du contrat | Dette en Capital au 1er Janvier | Montant des échéances pour l'exercice |
|--|-----------------------------------|------------|-----------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| SISAM N°1 | CRECHE caisse épargne 1 000 000 € | 9158725 | 1 000 000.00 € | 367 249.96 € | 89 890.08 € |
| Total SA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES | | | 1 000 000.00 € | 367 249.96 € | 89 890.08 € |

SOC CREDIT AGRICOLE

| Code de l'emprunt | Objet de l'emprunt | N° contrat | Montant du contrat | Dette en Capital au 1er Janvier | Montant des échéances pour l'exercice |
|----------------------------------|-------------------------|-------------|---------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| SISAM N°2 | CRECHE - CA - 500 000 € | 00000796857 | 500 000.00 € | 249 916.77 € | 38 304.04 € |
| Total SOC CREDIT AGRICOLE | | | 500 000.00 € | 249 916.77 € | 38 304.04 € |

| | | | | | |
|-------------------------------|--|--|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Total BUDGET PRINCIPAL | | | 1 500 000.00 € | 617 166.73 € | 128 194.12 € |
|-------------------------------|--|--|-----------------------|---------------------|---------------------|

| Objet de l'emprunt | | | | | | | | |
|----------------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|-------------|
| | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
| Caisse épargne 1 000 000 € | 89 890.08 | 89 890.08 | 89 890.08 | 89 890.08 | 44 944.65 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| CA- 500 000 € | 38 304.04 | 38 304.04 | 38 304.04 | 38 304.04 | 38 304.04 | 38 304.04 | 38 303.95 | 0.00 |
| Total en Euros | 128194.12 | 128 194.12 | 128194.12 | 128 194.12 | 83 248.69 | 38 304.04 | 38 303.95 | 0.00 |

Evolution du personnel en équivalent temps plein (ETP) affecté au SISAM

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|--------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
| Postes | 1 ETP de Directrice en CDI | 1 ETP de Directrice en CDI | 1 ETP de Directrice en CDI |
| | 0.5 ETP assistante administrative | 0.5 ETP assistante administrative le mois de janvier 0.8 ETP assistante administrative à compter du 13 mars | 0.8 ETP assistante administrative |
| Total | 1.5 ETP | 1.8 ETP A compter de mars | 1.8 ETP |

En janvier 2023, Line REQUET à mi-temps sur des missions d'assistance à la direction a été exprimé le souhait de mettre fin à cette mise à disposition pour revenir à un temps plein de travail au sein des services de la ville de Sciez. Nelly BOISTARD est restée seule jusqu'à l'arrivée d'Adeline TORNIER en mars 2023.

II. Bilan des actions mises en œuvre en 2023

A. Section de fonctionnement

(a) Les conventions d'objectifs du Foyer culturel de Sciez et de l'Association du Bas Chablais Jeunes

Une réflexion sur la mise en place d'une délégation de service public sur les actions enfance et jeunesse portées par ces deux opérateurs sera développée en 2024

Le Foyer Culturel de Sciez

La convention avec l'association Foyer Culturel de Sciez a pour objet, les offres de service suivantes :

- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) sur Sciez ;
- Accueil intercommunal du mercredi à la journée sur Sciez ;
- Accueil intercommunal pendant les vacances scolaires ;
- Des actions jeunesse pour les 14-17 ans.

L'ensemble des actions menées dans le cadre de la convention a été mené à bien tant sur plan quantitatif, à savoir le nombre d'enfants accueillis et d'actions réalisées que sur le plan qualitatif par le respect du Projet Educatif du Territoire (PEDT).

Pour rappel, fin d'année 2022, après plus d'un an de vacance de poste, l'animateur jeunesse dédié aux 14 ans et plus a pu être recruté. Cependant le 30 août 2023 ce dernier a souhaité mettre fin à cette mission. Une réflexion est en cours pour s'assurer de la cohérence entre les besoins repérés sur le territoire et le recrutement à venir.

L'Association Bas Chablais et Jeunes

La convention avec l'ABCJ a pour objet les offres de service suivantes :

- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) à Anthy
- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) sur Margencel
- Accueil intercommunal du mercredi à la journée à Anthy ou Margencel
- Accueil intercommunal pendant les vacances scolaires
- Relais d'Assistants Maternelles intercommunal renommé Relais Petite Enfance
- Des séjours de vacances avec pour objectif la réalisation de 1 000 journées vacances
- Des actions jeunesse 11 -14 ans
- Accueil sur le temps du midi des élèves du collège Théodore Monod
- La ludothèque et ses permanences

Laurent Loyer, directeur de l'association depuis 2016 a fait le choix de mettre fin à ses missions le 16 octobre dernier. Vincent Ségaud, déjà présent au sein de la structure en qualité de coordinateur jeunesse a pris la direction le 1er novembre 2023. Recruté par le bureau de l'association, Thomas Steinmetz a intégré l'association le 11 décembre 2023 au poste de coordinateur enfance jeunesse.

La Relais Petite Enfance : L'animatrice du Relais Petite Enfance est en arrêt maladie depuis le mois de mars 2023. Ce service a dans un premier temps été assuré en mode dégradé par le directeur de l'association.

Enfin, les absences de Capucine MARMU se prolongeant, celle-ci a été remplacée en septembre dernier par Emilie CURTET.

Lors des dernières commissions animation et finances de l'année 2023, des carences sont apparues tant au niveau du bilan des actions réalisées que des bilans financiers de l'association.

(b) La délégation de service public petite enfance

Depuis le 1er janvier 2021, le SISAM a confié par délégation de service public la gestion de la structure de petite enfance intercommunale "Les Coccinelles" à l'association Léo Lagrange. Cette concession de service public implique la gestion et l'exploitation de cet équipement intercommunal ainsi que les missions de service public qui lui sont attachées.

Cette DSP se termine en 2025.

(c) Développer un parcours de prévention

En 2021 le SISAM a créé une commission prévention. Au cours de l'année 2023, la commission animation et la commission PEDT se sont emparées de ce projet pour construire un parcours de prévention cohérent et en accord avec les objectifs retenus dans le Projet Educatif du Territoire (PEDT) du SISAM.

Monsieur Jacques DEBUIRE, président de l'association -La cause des femmes - nous accompagne dans notre démarche. Les actions définies avec les différents partenaires et intervenants, doivent devenir pérennes et s'inscrire dans ce parcours. Cela permettra de toucher chaque tranche d'âge avec des actions et des thèmes adaptés à chacun. Ainsi les enfants au cours de leur parcours scolaire du CP à la 3ème recevront les apports de prévention correspondant à leurs besoins.

(d) Création d'un partenariat avec la FOL74 sur une aide au départ en séjour

En 2023, le SISAM a reconduit la convention "séjours de vacances" pour favoriser le départ en vacances des enfants et des jeunes des communes membres.

Au cours l'été, 23 enfants du SISAM ont bénéficié de cette aide. 21 de la commune de Sciez, 2 de la commune d'Anthy.

Ces enfants sont partis à la montagne : Les Glières, Montvauthier, Saint Jean d'Aulps, Thônes ...et/ou à la mer : Corse ou sur les rives du canal du Midi.

La participation du SISAM a représenté la somme de 2 150 €.

Une enfant de la commune de Sciez est également partie en vacances aux Carroz d'Arâches durant les vacances scolaires de fin d'année.

(e) Le voyage citoyen à Paris

La sensibilisation des jeunes à la découverte de nos institutions demeure un objectif du SISAM. Les voyages citoyens qui permettent à toutes les classes de CM2 du territoire de partir à Paris pour visiter le Sénat et l'Assemblée Nationale ont démontré leur pertinence. Ils contribuent à la formation citoyenne. C'est pourquoy, les élus du SISAM souhaitent que ces voyages scolaires soient reconduits.

Cela a été développé plus haut, les 3, 4 et 5 avril, 149 élèves des classes de CM2 des communes de Sciez, Anthy et Margencel accompagnés de leurs enseignants, de parents, de la présidente et des élus du SISAM se sont rendus à Paris dans le cadre de la 5ème édition du voyage citoyen. En amont, les élèves ont réalisé un travail préparatoire sur nos institutions et ont eu le privilège d'échanger avec notre députée Anne Cécile Violland et notre sénateur Cyril Pellevat venus à leur rencontre le 3 mars 2023. Ils ont ainsi pu retrouver nos parlementaires à Paris qui les ont accompagnés tout au long de la visite du Sénat et du ravivage de la flamme du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe qui fût un temps fort pour tous. Le lendemain, les élèves de Sciez ont visité le musée des Invalides alors que les élèves d'Anthy et Margencel allaient à la découverte du Château de Versailles. Les enfants ont déjeuné aux pieds de la tour Eiffel avant de reprendre la route du retour. Les enfants sont revenus enchantés de leur séjour.

Le jeudi 25 mai, les familles de ces élèves de CM2 des 3 communes étaient conviées par le SISAM à la restitution de ce voyage citoyen. Les 149 élèves entourés de leurs enseignantes ont présenté en libre expression ce qu'ils ont vécu et ressenti lors de cette expérience devant leurs parents, à Monsieur le Sous-Préfet Emmanuel Coquand, Madame la Députée Anne Cécile Violland, Madame Sylviane Noël Sénatrice, Messieurs les sénateurs Cyril Pellevat et Loïc Hervé, à la Présidente du SISAM Fatima Bourgeois, aux 3 maires et élus des 3 communes. Chacune des 3 écoles a présenté un travail de qualité empreint d'humour, de créativité, de réflexion et de recherche pour illustrer l'un des moments forts de leur séjour.

(f) Subvention d'aide à la formation BAFA et BAFD

Notre territoire rencontre depuis plusieurs années des difficultés de recrutement des agents au sein des équipes d'animation et de remplacement. Pour apporter des réponses sur ce point, des actions d'accompagnement à la formation au BAFA et au BAFD sont menées.

Le B.A.F.A. permet d'encadrer des enfants et des adolescents dans le cadre de structures d'Accueil Collectif de Mineurs avec ou sans hébergement. Délivré par le ministère de la Jeunesse et des Sports, ce brevet n'est pas un diplôme professionnel mais procure une garantie aux employeurs des compétences requises pour encadrer un public jeune en toute sécurité.

Cette année 2023, quatre candidats se sont inscrits et ont validé leur stage théorique et leur stage pratique au cours de l'année. Aucun BAFD n'a été sollicité.

Les modalités tant organisationnelles que financières ont été ajustées pour mieux répondre aux besoins. Cela permet de renforcer l'investissement des bénéficiaires de cette formation et les encourage à mener celle-ci à son terme.

B. Section d'investissement

(a) Augmentation du nombre de places en accueil petite enfance

Le besoin de garde reste très important pour les familles du territoire. De nombreuses inscriptions en crèche ne sont pas pourvues chaque année. Le projet des élus du SISAM d'étendre cette offre de garde par la création de trois structures multi-accueil réparties sur le territoire demeure un objectif prioritaire.

Chaque commune a recherché et identifié les possibilités foncières pertinentes sur son territoire. Ainsi, un projet propre à chaque site est aujourd'hui identifié. Une mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage a commencé pour nous accompagner dans cette démarche. Les trois sites identifiés ont fait l'objet d'une étude spécifique pour affiner chaque projet dans sa singularité.

(b) Equipement de nouveaux espaces d'accueil et d'animation

Les principaux travaux liés à la construction des skate-parks sont achevés sur les sites de Sciez et d'Anthy. Au cours de l'année 2023, le site de Sciez a été complété par l'installation de jeux d'enfants. Pour ce qui est du site d'Anthy, les mobiliers et jeux pour enfants ont été installés et le site agrémenté d'arbres.

Enfin, pour ce qui est du site de Margencel défini entre le terrain de football et le cours de tennis, une étude de sol sera prochainement menée. Les membres de la commission animation sont en cours de réflexion pour définir les espaces dédiés à chaque public. En effet, il est souhaité que cet espace puisse accueillir tant les plus jeunes que les jeunes adultes.

(c) Acquisition d'un minibus

L'acquisition d'un véhicule financé par de la publicité a pris beaucoup de retard.

(d) Réalisation d'un espace pour le personnel

Les élus du SISAM souhaitent améliorer les conditions de travail des agents de la crèche. La mutualisation du bâtiment ne permet pas toujours un temps de repos ou de pause déjeuner adéquat. Aussi, la proposition inscrite au précédent DOB d'acquérir une structure de type chalet et de l'implanter sur le côté gauche du bâtiment n'a pas pu être concrétisée. En effet, cette proposition n'est pas compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur.

Cet objectif étant prioritaire pour les élus du SISAM, une autre proposition a été faite.

(e) Financement d'un portail à la crèche « Les Coccinelles »

Ce projet de création d'un portail pour sécuriser les lieux mais aussi d'assurer que les familles aient un accès privilégié aux places de parking de la crèche s'avère plus que jamais nécessaire. Au cours de l'année

écoulée, les constructions se sont développées autour de la crèche. Des voitures étrangères au service se sont stationnées des jours durant sur le parking dédié aux familles, agents et élus de la crèche et du SISAM. Des artisans ont été sollicités et des devis sont en cours.

(f) Acquisition d'un parking vélo

L'achat d'un parking dédié aux vélos devant la crèche des coccinelles pour permettre le développement des déplacements doux n'a pas été réalisé mais des devis ont été demandés pour que ce projet se concrétise en début d'année 2024.

III. Les orientations pour l'année 2024

A. Section de fonctionnement

Le contexte actuel marqué par l'inflation vient s'ajouter à une situation de bas salaires des agents intervenant au sein des associations œuvrant pour le SISAM. Cette problématique interpelle les élus du SISAM. A plusieurs reprises des échanges ont été menés sur la question des salaires, du pouvoir d'achat et des moyens d'augmenter les salaires de ces agents sans que les actions du SISAM ne seraient pas possibles.

Cette année 2024 doit permettre d'avancer dans cette réflexion.

(a) La crèche

L'activité de la crèche est régie par une délégation de service public jusqu'en 2025. Il conviendra de commencer un travail de renouvellement de la DSP au cours de l'année.

A noter que les versements de la subvention CAF dédiée à l'association sont faits au SISAM. Cette subvention est de 164 832 €. Ainsi, conformément au contrat de Délégation Service Public en vigueur, la somme de 339 981 € a été inscrite et versée sur le budget 2023. Il en sera de même pour le budget 2024 avec une subvention totale de 351 478 € inscrite au budget.

(b) Les conventions aux associations ABCJ et Foyer Culturel de Sciez

La convention qui lie le SISAM à l'association Foyer Culturel de Sciez est arrivée à échéance le 31 décembre 2023.

Elle concerne les offres de service suivantes :

- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) sur Sciez ;
- Accueil intercommunal du mercredi à la journée sur Sciez ;
- Accueil intercommunal pendant les vacances scolaires ;
- Des actions jeunesse pour les 14-17 ans.

Il a été proposé de reconduire cette convention d'objectifs et de moyens. Seule l'action jeune est suspendue suite au départ de l'animateur jeunesse.

La demande de subvention s'élève à 209 041 € répartie comme suit :

| Action | Budget 2023 | Budget 2024 | ECART 2023-2024 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| ALAE | 78 532 € | 83 447 € | 4 915 € |
| Mercredi | 33 144 € | 35 750 € | 2 606 € |
| Vacances | 84 917 € | 87 628 € | 2 711 € |
| Actions jeunesse 14-17 ans | 26 682 € | 2 217 € | -24 465 € |
| Total subvention | 223 275 € | 209 041 € | -14 233 € |
| Total subvention sans Actions jeunesse | 196 593 € | 209 041 € | 12 448 € |

Pour le SISAM, la demande de subvention 2024 du FCS est de 209 041 € soit 12 448 € de plus que sur l'année 2023 si l'on considère le budget 2023 sans la somme allouée aux actions jeunesse. Il faut noter que des frais restent à imputer sur cette action. Il s'agit des frais de sièges ventilés et les frais liés au maintien de la ligne téléphonique et internet.

Le poste d'animateur jeunesse étant vacant à ce jour, la somme allouée à cette action ne sera pas considérée dans le budget de l'opérateur mais sera néanmoins prévue au budget 2024.

Le Foyer a évalué cette action à 45 759.1 € pour l'année 2024. Le budget de cette action est bien supérieur à celui de l'année passée car la CAF n'accepte plus de financer la prestation de service jeune (PS jeune) pour un poste qui est vacant. Cependant nous avons été informés d'une subvention autre qui pourrait venir compenser cette perte de financement. Cette recette serait de 10 000 €.

Le Budget du Foyer Culturel de Sciez et notamment sa ligne dédiée à l'alimentation a été ajusté à la suite de la décision du Conseil Municipal de la ville de Sciez de la signature d'une DSP avec le restaurant scolaire du foyer.

L'Association Bas Chablais et Jeunes

La convention entre le SISAM et l'ABCJ est arrivée à échéance le 31 décembre 2023. Il est nécessaire de reconduire cette convention d'objectifs et de moyens. Cependant à la suite des commissions finances et animation du mois de novembre et décembre, les élus du SISAM ont décidé de suspendre les séjours pour l'année 2024.

La convention porterait donc sur les offres de service suivantes :

- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) à Anthy
- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) sur Margencel
- Accueil intercommunal du mercredi à la journée à Anthy ou Margencel
- Accueil intercommunal pendant les vacances scolaires
- Relais d'Assistants Maternelles intercommunal renommé Relais Petite Enfance
- Des actions jeunesse 11 -14 ans
- Accueil sur le temps du midi des élèves du collège Théodore Monod
- La ludothèque et ses permanences

| Action | Budget 2023 | Budget 2024 | Écart |
|--------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| RPE | 15 421 | 16 941 | 1 520 € |
| ALAE Margencel | 23 248 | 23 494 | 246 € |
| ALAE Anthy | 23 904 | 21 195 | -2 709 € |
| ALSH mercredi | 59 689 | 66 961 | 7 272 € |
| Vacances enfance | 85 650 | 101 499 | 15 849 € |
| Vacances jeunesse | 50 592 | 54 924 | 4 332 € |
| Local jeunesse | 34 849 | 40 052 | 5 203 € |
| Action collègue | 15 732 | 13 828 | -1 904 € |
| Séjour | 59 199 | 70 333 | 11 134 € |
| Ludothèque | 23 022 | 25 949 | 2 927 € |
| Total subvention | 391 306 | 435 178 | 43 870 € |
| Total sans séjour | 332 107 | 364 845 | 32 736 € |

Pour le SISAM, la demande de subvention 2024 de l'ABCJ est de 435 178 €.

Si l'on considère le budget 2023 et 2024 sans les sommes allouées aux séjours, il est de 364 845 € soit 32 738 € de plus que sur l'année 2023. L'action séjours sera gelée cette année, la somme allouée à cette action ne sera pas considérée dans le budget de l'opérateur mais sera néanmoins prévue au budget 2024.

L'association Bas Chablais Jeunes a évalué cette action à 70 333 € pour l'année 2024. Ainsi, il sera proposé d'inscrire 70 333 € au budget 2024. Cette somme serait dédiée à la mise en œuvre de séjours.

À la suite de la rencontre des bureaux du SISAM et de l'ABCJ, la Présidente du SISAM a pris la décision de prendre en considération le budget 2023 de l'association.

Ainsi, le montant de la subvention ABCJ retenu pour la construction budgétaire 2024 sera de 332 107 € en lieu et place des 364 845 € demandés.

(c) La ludothèque

Ce lieu est un vecteur de lien social développant l'accès au jeu pour tous. Elle ne se limite pas à l'organisation d'une ludothèque, un accueil et un prêt de jeu. La ludothèque devient un lieu de vie et d'échange pour l'ensemble de la population des communes d'Anthy sur Léman, Margencel et de Sciez. La ludothèque a diversifié ses actions au-delà de sa vocation première, il faut à présent s'interroger sur l'objectif que le SISAM souhaite poursuivre.

(d) Développer un parcours de prévention

L'année 2023, a permis de reprendre la construction de ce parcours. Les commissions animation et PEDT se sont emparées de ce projet pour construire un parcours de prévention cohérent et en accord avec les

objectifs retenus dans le Projet Educatif du Territoire (PEDT) du SISAM.

Monsieur Jacques DEBUIRE, président de l'association -La cause des femmes - nous a accompagné dans notre démarche. Ainsi, l'état des lieux est à présent réalisé, la méthodologie arrêtée. L'année 2024 sera celle de sa concrétisation. Une somme de 5 000 € pourrait être inscrite au budget pour commencer ce parcours.

(e) Le partenariat avec la FOL74 sur une aide au départ en séjour

Les élus du SISAM ont approuvé la reconduction de la convention "séjours de vacances "avec la Fédération des Œuvres Laiques de la Haute Savoie pour favoriser le départ en vacances des enfants et des jeunes des communes du SISAM. L'objectif est d'offrir une égalité de traitement à l'ensemble des enfants du territoire à travers une aide de 10 euros par jour sur le catalogue UFOVAL.

Cette offre de séjours peut également être une alternative aux actions séjours de l'ABCJ gelées cette année. Le SISAM pourrait s'appuyer sur cet organisme pour développer une offre de séjours pour l'année 2024.

(f) Renouvellement du voyage scolaire citoyen à Paris pour tous les CM2 du territoire

La sensibilisation des jeunes à la découverte de nos institutions demeure un objectif du SISAM. Pour l'année 2024, il se déroulera du 25 au 29 mars 2024. Ainsi, toutes les classes de CM2 du territoire du SISAM vont pouvoir se rendre à Paris pour mener à bien ce voyage citoyen.

Le budget est en cours de construction. Les écoles de Margencel et Anthy se rendront à Paris du Mercredi 27 mars au vendredi 29 mars 2024.

Les élèves de l'école les Petits Crêts arriveront à Paris le lundi 25 mars et repartiront le mercredi 27 mars. L'école des Buclines séjournera à Paris du lundi 25 au vendredi 29 mars. Le SISAM devra sans doute avancer la somme globale du budget et percevoir une recette des écoles dans un second temps.

Le montant à inscrire au budget sera cette année plus important. En effet, les séjours sont plus longs, ce qui génère plus de nuitées, plus de repas et de sorties. Un forfait va être établi pour chaque école pour définir le montant qui sera restitué au SISAM. Les recettes de fonctionnement seront elles aussi plus importantes, aux participations des familles (30 € par enfant) s'ajoutera le forfait défini pour chaque classe.

(g) Subvention d'aide à la formation BAFA et BAFD

Le B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) permet d'encadrer des enfants et des adolescents. Le SISAM a contractualisé, dans le cadre du Contrat Territorial Global signé avec la CAF, une aide pour soutenir 12 sessions de formations BAFA et BAFD pour un montant de 3 000 € par an soit 250 € par formation. L'action menée depuis porte ses fruits. Nos opérateurs affirment que des jeunes formés par ce biais reviennent encadrer des enfants au sein de leur association.

Les élus du SISAM souhaitent donc renouveler le financement de l'intégralité du reste à charge de ces formations déduction faite des subventions disponibles.

A ce jour, trois candidatures aux formations nous ont été adressées pour 2024 : une via le Foyer pour l'obtention du BAFA, deux pour le BAFD (une via l'ABCJ, l'autre via le Foyer).

B. La section d'investissement :

(a) Augmentation du nombre de places en accueil petite enfance :

Le besoin de garde demeure d'actualité sur le territoire. Les études liées à la construction des trois crèches a commencé en 2023, les diagrammes fonctionnels et les tableaux de superficies sont quasiment définis. Chaque commune dispose d'un site identifié. Une mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage a été lancée pour nous accompagner dans cette démarche. L'année 2024 permettra de définir plus précisément chaque projet. Le recours à l'emprunt sera nécessaire.

(b) Acquisition d'un minibus

Selon les dires de l'association ABCJ, le minibus devrait leur être mis à disposition au printemps 2024.

(c) Financement d'un portail à la crèche « Les Coccinelles »

Ce projet de création d'un portail évoqué lors des débats d'orientation précédents est plus que jamais d'actualité. En effet, dans l'environnement immédiat de la crèche des constructions nouvelles ont vu le jour. Cette proximité avec de nouvelles habitations renforce le besoin de privatiser le parking de la crèche pour que celui-ci ne devienne pas un parking de complément. Il s'agit de sécuriser les lieux mais aussi d'assurer que les familles aient un accès privilégié aux places de parking de la crèche « Les Coccinelles ». Des devis sont en cours. A ce jour, un premier devis a été adressé au SISAM, d'autres sont en cours. Son montant est de 11 414.81 €. Cette somme sera inscrite dans les restes à réaliser 2023.

(d) Acquisition d'un parking vélo

Des devis ont été demandés pour l'acquisition et la pose d'un parking dédié aux vélos devant l'entrée de la crèche des coccinelles. Cela permettra de développer les déplacements doux. A ce jour, le devis retenu est d'un montant de 598.20 €. Cette somme sera inscrite dans les restes à réaliser 2023.

(e) Réalisation d'un espace pour le personnel

Cet objectif étant prioritaire pour les élus du SISAM, une nouvelle proposition a été faite suite au refus du projet précédent. Une salle dédiée aux agents de la crèche sera créée par une extension du bâtiment existant en rez-de-chaussée. Un permis d'extension de la crèche a été déposé en fin d'année et accepté par la commission urbanisme de la ville de Sciez. Il s'agit de créer une salle d'environ 28 mètres carrés au rez-de-chaussée de la structure. Cette salle sera dédiée au repos des agents mais également à la permanence de la PMI (Protection Maternelle infantile) et aux réunions de la Crèche.

Le montant alloué à ce projet sera à inscrire au budget 2024.

(f) Locaux pour le siège du SISAM

La nouvelle construction dédiée aux agents de la crèche va avoir un impact sur l'aménagement des locaux du siège du SISAM. Cette réalisation va permettre de mettre fin aux mutualisations en cours avec l'administration du SISAM. La salle de réunion du SISAM ne sera plus le lieu de repos des agents de la crèche et le bureau de l'assistante administrative ne sera plus mis à la disposition de la PMI. En effet, sur

les deux bureaux dédiés aux agents et élus du SISAM, l'un d'eux est mis à la disposition de la PMI et de son médecin deux lundis après-midi par mois. Ce bureau devrait également être mis à la disposition du Relais Petite Enfance bien qu'actuellement cela ne soit pas le cas.

Aussi, un réaménagement des locaux SISAM permettra de créer un bureau pour la Présidente.

Cela permettra de ne pas avoir à financer une construction annexe et de définir un lieu adéquat pour le SISAM qui réponde aux besoins de fonctionnement actuels.

Dans la même dynamique les deux bureaux administratifs du SISAM vont être réaménagés pour être plus adaptés et équipés de rangements. Un devis d'un montant de 26 000 € environ est en cours de finalisation, cette somme sera inscrite dans les restes à réaliser 2023.

(g) Equipement de nouveaux espaces d'accueil et d'animation

L'ensemble des travaux liés à la construction des skate-parks de Sciez et d'Anthy est achevé. Cela a permis d'élargir l'offre d'espaces dédiés à la jeunesse du territoire, deux espaces distincts ont été créés. Ils ont été agrémentés de tables, de bancs et de modules de jeux et de plantations d'arbres pour favoriser leur appropriation par les jeunes et les familles. Ces réalisations ont été célébrées par l'inauguration de deux fresques artistiques et une journée de présentation au public le 9 septembre dernier. Sur le site de Sciez, il reste à réaliser les travaux nécessaires pour l'acheminement à l'eau et la pose d'une fontaine.

Ce devis relatif aux travaux, représente un montant de 35 545 €, cette somme sera inscrite dans les restes à réaliser 2023.

Le devis relatif à l'achat de la fontaine est en cours. Il sera inscrit au budget 2024.

Une réflexion est en cours pour la création d'un espace jeune sur la commune de Margencel. Actuellement, le devis relatif aux études de sols est établi, celui-ci s'élève à 3 000 €, cette somme sera inscrite dans les restes à réaliser.

(h) Local jeunes

Le local appelé La Ruche est en mauvais état et mal agencé. Des travaux ont été faits par la commune de Sciez pour rendre indépendant les accès à ce lieu dédié à la jeunesse. Un nouveau cabinet de toilette a été installé, une cuisine va être montée et une remise à neuf des murs et stores va être faite en début d'année 2024.

A ce jour le devis relatif au changement des sanitaires et à la réalisation de la cuisine est de 3 642 €. Les devis pour les matériaux nécessaires aux autres travaux s'élèvent à 5 0824.67 €. Ces sommes seront inscrites dans les restes à réaliser.

Les travaux seront réalisés par les agents communaux de la commune de Sciez puis le SISAM remboursera les frais engagés et le temps de main d'œuvre qui aura été nécessaire. I. En parallèle une demande de subvention va être adressée aux services de la CAF.